



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 18 décembre 2019 à 10 h 00 à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2019-12-18/1070

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 18 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 10 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-12-18/1071

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-12-18/1072

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 27 novembre 2019 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-12-18/1065

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 20 novembre au 9 décembre 2019;

Il est proposé par _____

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 20 novembre au 9 décembre 2019

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1203 à 1209 inclusivement représentant un montant de 22 810,86 \$;
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 44 926,60\$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 47 486,77 \$;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-12-18/1074

ITEM 5

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que l'article 468.28 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil de la Régie se réunit aux dates qu'il détermine par résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement numéro 001 de la Régie stipule que les séances régulières du conseil ont lieu une fois par mois, aux dates, heures et endroits déterminés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le calendrier des séances de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord pour l'année 2020;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

1. **QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;**
2. **QUE les séances de la Régie se tiendront à la MRC de La Rivière-du-Nord – Salon Prévost, située au 349, rue Labelle à Saint-Jérôme;**
3. **QUE le conseil de la Régie fixe les séances de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord pour l'année 2020 aux dates suivantes :**

MOIS	CONSEIL		
	DATE	JOUR	HEURE
<i>Janvier</i>	-----	-----	-----
<i>Février</i>	19	3 ^e mercredi	9h00
<i>Mars</i>	18	3 ^e mercredi	9h00
<i>Avril</i>	22	3 ^e mercredi	9h00
<i>Mai</i>	27	4 ^e mercredi	9h00
<i>Juin</i>	18	3 ^e jeudi	9h00
<i>Juillet</i>	15	3 ^e mercredi	9h00
<i>Août</i>	26	Dernier mercredi	9h00
<i>Septembre</i>	16	3 ^e mercredi	9h00
<i>Octobre</i>	21	3 ^e mercredi	9h00
<i>Novembre</i>	25	4 ^e mercredi	9h00
<i>Décembre</i>	16	3 ^e mercredi	9h00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-18/1075

ITEM 6

RÉSOLUTION MANDATANT LE CABINET DE PRÉVOST FORTIN D'AOUST AVOCATS POUR REPRÉSENTER LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a reçu une requête en accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308, en date de vendredi le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE la Régie prenait acte, par sa résolution 2019-02-20/1003, de la demande d'accréditation dans le dossier numéro AM-2002-0420 et mandatait le cabinet de Prévost Fortin D'Aoust avocats afin de la représenter dans ce dossier ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des fonds nécessaires pour effectuer la dépense.

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie mandate le cabinet de Prévost Fortin D'Aoust avocats afin de poursuivre sa représentation pour la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dans ce dossier pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-12-18/1076

ITEM 7

RÉSOLUTION MANDATANT LE CABINET DE PRÉVOST FORTIN D'AOUST AVOCATS POUR REPRÉSENTER LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a reçu une requête en accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308, en date de vendredi le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE la Régie prenait acte, par sa résolution 2019-02-20/1003, de la demande d'accréditation dans le dossier numéro AM-2002-0420 et mandatait le cabinet de Prévost Fortin D'Aoust avocats afin de la représenter dans ce dossier ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des fonds nécessaires pour effectuer la dépense.

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie mandate le cabinet de Prévost Fortin D'Aoust avocats afin de poursuivre sa représentation pour la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dans ce dossier pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-12-18/1077

ITEM 8

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2019-12-18/1078

ITEM 9

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 10 h 09.

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière